

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

830^e séance

Lundi 4 avril 2011, à 10 heures

Vienne

Président : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

La séance est ouverte à 10 h 7.

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, bonjour à toutes et à tous. Je déclare ouverte maintenant la 830^e séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Tout d'abord, je tiens à vous communiquer le programme de travail prévu pour ce matin. Nous avons été saisis d'une demande émanant de la Fédération de Russie. Il s'agit de présenter une vidéo de 15 minutes intitulée "Yuri Gagarine élu par les étoiles".

Ensuite, nous poursuivrons et terminerons, nous l'espérons, l'examen du point 3 de l'ordre du jour intitulé "Débat général".

Nous entamerons l'examen du point 8, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".

Nous entamerons l'examen du point 9 de notre ordre du jour intitulé "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". En outre, nous commencerons l'examen du point 11, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique".

Le groupe de travail sur les législations spatiales nationales tiendra sa première séance.

J'invite cordialement toutes les délégations à l'inauguration officielle de l'exposition marquant le cinquantième anniversaire du premier vol spatial humain habité par le cosmonaute russe Yuri Gagarine. Cette inauguration aura lieu aujourd'hui lundi 4 avril à 14 heures dans la Rotonde du CIV. Parmi les orateurs, nous entendrons Mme Mazlan Othman, Directeur général adjointe de l'ONUUV et Directeur du Bureau des affaires spatiales. Nous entendrons l'Ambassadeur Alexandre Temerski représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne, et nous entendrons Son Excellence, M. Fedotov, Directeur général de l'Office des Nations Unies de Vienne, et je prendrai aussi la parole en ma qualité de Président du Sous-Comité juridique du CUPEA. La cérémonie sera suivie d'une réception à la Rotonde.

Je tiens à rappeler aux délégués qu'il y aura une manifestation organisée conjointement par la délégation de la Fédération de Russie et par l'ESPI, sur le cinquantième anniversaire de l'existence du COPUOS et du Sous-Comité juridique intitulée "Perspectives dans le domaine du droit spatial". C'est une manifestation qui se tiendra de 19 heures à 21 heures dans les locaux de l'ESPI. Une invitation a été remise à toutes les délégations.

Finalement, je tiens à rappeler aux délégations de fournir au secrétariat d'éventuelles corrections concernant la liste provisoire des participants distribuée sous forme de document de salle n° 2, de façon à ce que le secrétariat puisse finaliser la liste et toute correction devrait être soumise par écrit jusqu'au lundi 4 avril au plus tard.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Y a-t-il des questions ou des commentaires concernant ce programme ? Personne ne souhaite prendre la parole. Voilà pourquoi pendant 15 minutes, nous verrons une vidéo nous présentant Yuri Gagarine qui a été l' élu des étoiles.

Merci à la délégation de la Fédération de Russie de nous présenter cette excellente vidéo.

Je donne la parole à la Fédération de Russie qui souhaite faire une déclaration.

M. V. Y. TITUSHKIN (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour nous c'est un grand honneur que la présente session anniversaire du Sous-Comité juridique se déroule en même temps alors que nous allons célébrer le cinquantième anniversaire du premier vol habité dans l'espace. Pour notre pays, c'est une fête particulière et c'est une journée également importante pour un grand nombre de personnes de par le monde. Pour nous, c'est une fête spéciale parce que pour notre pays Yuri Gagarine a été celui qui eu l'honneur, la possibilité et la responsabilité de participer à ce premier vol habité dans l'espace qui est un pas essentiel pour l'humanité.

Nous sommes très fiers de ce vol et pour nous ce vol est une activité digne de toute l'humanité. Il a ouvert la voie de l'espace à toute l'humanité et il a permis à l'homme de découvrir de nouveaux mondes, de nouveaux espaces. Ce vol de Gagarine a non seulement permis de mieux découvrir l'espace extra-atmosphérique et a permis de découvrir et d'explorer et d'exploiter l'espace extra-atmosphérique, mais ce vol, nous en sommes convaincus, était le premier pas sur la voie d'une collaboration internationale dans l'espace. Gagarine voulait partir dans l'espace avec tous ses collègues et maintenant c'est une réalité.

Comme vous le savez, dans les engins spatiaux russes et américains, on retrouve des cosmonautes de différentes nationalités et à la SSI vous avez un grand nombre de nationalités ce qui est un exemple éloquent de la coopération internationale en matière d'exploration de l'espace.

Un des points essentiels de la célébration du vol de Gagarine, c'est le lancement demain de l'engin spatial Yuri Gagarine et à bord, une fois de plus, il y aura un équipage international de deux cosmonautes russes et un américain qui passeront 60 jours à la SSI, la Station spatiale internationale.

Le vol de Gagarine était un événement important non seulement en matière de coopération internationale dans l'espace, c'était un événement essentiel également car c'était un jalon important du développement du droit spatial international. À

peine quelques mois se sont écoulés et l'Assemblée générale a adopté la résolution 17/21 en 1961 qui a établi des nouvelles règles du droit international et établi le droit spatial applicable à la Lune et les autres corps célestes.

Il y a eu également la déclaration quant à l'accès sur un pied d'égalité à tous les corps célestes qui ne peut faire l'objet d'aucune appropriation. Cette résolution contient également la notion de l'exploration de ces corps célestes pour le bien de tous et par tous les États quel que soit leur niveau de développement économique. Cette résolution a été consacrée par l'Assemblée générale en tant que résolution clé de la coopération internationale dans l'espace. N'oublions pas que la résolution consacrée à l'exploration de l'espace a été accompagnée de tout un travail juridique. Cela a donné naissance à la création du Sous-Comité juridique. Donc, le Sous-Comité juridique doit son existence également au vol de Gagarine, indirectement.

Je voudrais, une fois de plus, vous inviter à l'inauguration de l'exposition qui aura lieu dans la Rotonde à 14 heures et j'espère que ce cinquantième anniversaire du vol de Gagarine constituera une bonne base à nos travaux. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour cette déclaration.

Débat général (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant passer à l'examen du point 3 de l'ordre du jour, "Débat général". Je n'ai pas d'orateur inscrit sur ma liste au titre de ce point. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir sur ce point ? Cela ne semble pas être le cas. Nous avons donc terminé l'examen du point 3 de l'ordre du jour pour ce matin en tout cas.

Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (point 8 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant passer à l'examen du point 8, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".

Tout d'abord, je voudrais vous informer que j'ai obtenu une demande émanant de M. Martin John Stanford, Secrétaire général adjoint de

l'UNIDROIT, l'Institut international pour l'unification du droit privé, qui souhaite faire une déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais donner la parole à M. Stanford.

M. M. J. STANFORD (UNIDROIT) [interprétation de l'anglais]: Bonjour, merci Monsieur le Président de me donner la parole. L'Institut international pour l'unification du droit privé, l'UNIDROIT, se félicite d'avoir été invité par le Bureau des affaires spatiales à faire rapport à la cinquantième session du Sous-Comité juridique du COPUOS de l'évolution qui s'est déroulée depuis la dernière session du Sous-Comité juridique concernant le projet préliminaire de protocole à la convention relative aux garanties internationales portant les matériels d'équipement mobiles.

D'emblée, je voudrais vous souhaiter plein succès dans vos travaux à l'occasion de cette session particulière.

L'UNIDROIT est ravi de pouvoir vous présenter les progrès réalisés concernant ce projet de protocole. Alors que la Convention sur les intérêts internationaux relative aux garanties internationales portant les matériels d'équipement mobiles et le registre national des objets est de plus en plus forte et regroupe de plus en plus d'États parties, alors que 36 pour la convention et le registre est de plus en plus renforcée pour ce qui est de la proportion des transactions financées et enregistrées dans ce registre. Au 24 mars, 160 000 inscriptions ont été faites dans ce registre et 110 000 objets, en cinq ans depuis l'entrée en vigueur de ce registre le 1^{er} mars 2006. Ces deux processus se poursuivent.

Il y a eu également des progrès importants dans les activités du Comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT pour la préparation du projet de protocole à la Convention du Cape concernant les biens spatiaux. La quatrième session du Comité a eu lieu à Rome en mai dernier. 37 gouvernements ont participé à ce comité, y compris 34 membres du COPUOS, 5 organisations intergouvernementales, 5 organisations non gouvernementales et 12 représentants des agences spatiales financières et des assurances. La session était présidée par le Pr Marchisio lorsque sa nomination à la présidence a été confirmée. Le Pr Kopal a été nommé vice-président et a remplacé le Pr Marchisio selon que de besoin.

À sa quatrième session, le Comité a fait des progrès importants pour trouver une solution aux problèmes en cours identifiés à la session précédente et il a examiné, disposition par disposition, l'ensemble de la version révisée de ce

projet préliminaire de protocole spatial. À la fin de cette quatrième session, il a été décidé d'envoyer l'examen de trois questions essentielles à une réunion intersession des deux groupes de travail informels. Il s'agissait de la définition du terme *space assets*, les biens spatiaux, la question de la limite des recours pour les services publics. Il a été décidé qu'à l'occasion de l'intersession, il faudra également tenir des consultations avec les représentants des communautés spatiales, commerciales et financières, notamment pour arriver à dégager un consensus autour de solutions qui pourraient se dégager au sein du Comité.

Le Conseil gouverneur de l'UNIDROIT a décidé qu'à sa 89^e session qui s'est tenue à Rome en mai 2010, sera la dernière session de ce Comité. Les consultations ont eu lieu à Rome le 18 octobre 2010. Les représentants de neuf gouvernements, six représentants des communautés financières et spatiales commerciales et un observateur ont participé. Ça a été modéré conjointement par Mme Veneziano de l'Italie et M. Borello de Thalès Alina Space. Des progrès importants ont été réalisés lors de ces consultations et ont permis de sensibiliser les participants aux préoccupations de l'industrie notamment sur les points en suspens.

Le groupe de travail informel sur les recours concernant les composantes s'est retrouvé à Rome du 19 au 21 octobre 2010. À cette réunion ont également participé les représentants de neuf gouvernements et trois observateurs. Le secrétaire général de l'UNIDROIT était modérateur. Des progrès ont été réalisés notamment pour élaborer une nouvelle définition des *space assets*, des biens spatiaux.

Le groupe de travail informel sur la limitation des recours s'est réuni à Rome en octobre 2010. Y ont participé les représentants de neuf gouvernements et deux observateurs. Une fois de plus, le secrétaire général de l'UNIDROIT était modérateur. Ce groupe de travail informel a également fait des progrès importants pour se mettre d'accord sur les caractéristiques essentielles du nouveau rôle proposé pour le service public. Les progrès réalisés à ces trois sessions intersessions a facilité le travail du Comité des experts gouvernementaux à sa cinquième et dernière session qui s'est tenue, comme je l'ai annoncé, en février 2011. Cette session a regroupé les représentants de 32 gouvernements, y compris 29 membres du COPUOS, trois organisations intergouvernementales et cinq organisations internationales non gouvernementales, ainsi que sept représentants de la communauté commerciale spatiale financière et des assurances, et un représentant du registre international pour les objets aériens.

À cette session, le Comité a pu se mettre d'accord sur trois des quatre questions en suspens. Tout d'abord, une nouvelle définition du terme biens spatiaux ; deuxièmement, sur un nouveau règlement pour le service public ; troisièmement, sur une règle précisant les critères pour l'identification de biens spatiaux aux fins de leur immatriculation.

Un point où on n'a pas pu dégager de consensus, c'était ses recours par rapport aux composantes, mais le Comité a quand même pu se mettre d'accord sur des solutions de remplacement qui seraient ensuite envoyées pour décision à une conférence diplomatique. Le temps ne me permet pas de vous présenter de façon exhaustive le débat, mais simplement pour vous expliquer et présenter ce qui s'est dit, il serait peut-être bon de vous parler tout d'abord de la nouvelle définition du terme biens spatiaux et de vous expliquer les nouvelles règles du service public.

La nouvelle définition des biens spatiaux a été rédigée dans les termes les plus larges afin de couvrir d'une évolution technologique future. Des composantes de haute valeur telles que les transpondeurs et autres composantes qui pourraient intervenir à l'avenir devaient être couvertes par le protocole futur. D'autre part, des composantes de faible valeur et notamment celles qui ne sont pas commerciales sont exclues de ce protocole afin d'éviter que le registre international futur soit encombré d'un grand nombre d'immatriculations d'intérêts internationaux qui ne porteraient que sur, par exemple, des clous ou d'autres objets sans valeur.

Les biens spatiaux ont été définis conformément à une triple approche. Tout d'abord, le terme couvre tout bien identifiable dans l'espace ou qui doit être lancé dans l'espace et qui relève des catégories suivantes : 1°) un engin spatial tel que le satellite, un module spatial ou une station spatiale ; 2°) une charge utile que ce soit une charge de télécommunication, de navigation, d'observation ou une charge scientifique ou autre ; 3°) une partie d'un engin spatial ou d'une charge utile telle que le transpondeur.

Pour ce qui est de cette question controversée de service public, il a été décidé que tout créancier qui cherche à exercer un recours par défaut au titre de la convention qui interromprait ou entraverait le service qui a été désigné dans ce registre futur en tant que service public, devrait donner un préavis de six mois au gouvernement affecté ou à l'agence gouvernementale affectée sur son intention d'exercer ce recours. Pendant ce temps là, le gouvernement ou l'agence concernée devrait participer directement à toute procédure de l'autorité de réglementation de l'État octroyant la

licence de ce bien et que le débiteur également pourrait participer, que le créancier et le débiteur soient situés dans l'État ou non. Ça c'est un travail essentiel et c'est une décision révolutionnaire.

Un travail important a également été réalisé par le comité de rédaction pendant la session pour apporter une dernière main à ce projet de protocole. Le travail additionnel autorisé par le comité des experts gouvernementaux notamment pour la mise en œuvre des décisions adoptées par le comité au stage définitif a été réalisé par le secrétariat immédiatement après la session, en collaboration avec le co-président du Comité de rédaction. À la fin de la session, intervenant au nom du Comité des experts gouvernementaux, le Pr Marchisio a pu recommander au Conseil gouverneur de l'UNIDROIT d'autoriser la transmission de ce projet de protocole tel qu'amendé pendant la session à la Conférence diplomatique pour adoption. Le nouveau texte de ce projet de protocole préliminaire a été envoyé avec le rapport de la session à tous ceux qui ont participé à la session et sera présenté au Conseil d'administration de l'UNIDROIT à sa 99^e session qui se tiendra à Rome en mai 2011 pour déterminer le suivi.

Normalement, le secrétariat espère que le Conseil d'administration autorisera l'organisation d'une conférence diplomatique qui ensuite adoptera ce qui deviendra le projet de protocole au cours du premier trimestre 2012. J'ai envoyé au secrétariat un exemple de cette déclaration et vous trouverez également en annexe le nouveau texte du projet de protocole préliminaire révisé à la Convention du Cape sur la question spécifique des biens spatiaux et je vais vous le distribuer dans vos casiers si vous le souhaitez.

En conclusion, l'UNIDROIT voudrait réitérer toute son appréciation et sa gratitude au COPUOS pour tout le travail réalisé et nous espérons pouvoir poursuivre notre coopération pour continuer à avancer vers ce qui semble être la dernière étape de ce long processus. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, pour cette déclaration. Nous allons maintenant passer aux autres orateurs et le premier orateur sur ma liste est le représentant de l'Allemagne. Monsieur, vous avez la parole.

M. B. SCHMIDT-TEDD (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au cours de l'année passée, l'Allemagne a apporté sa contribution et a participé aux consultations d'UNIDROIT qui ont abouti à la préparation du projet de protocole sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des

matériels d'équipement mobiles. Le Comité des experts gouvernementaux d'UNIDROIT pour la préparation du projet de protocole à la Convention s'est réuni à Rome du 21 au 25 février 2011. Cette session a été préparée par des consultations intersessions en octobre 2010. La cinquième session en février 2011 a terminé son travail sur un projet de protocole préliminaire qui est maintenant présenté à l'approbation du Conseil d'administration de l'UNIDROIT et pour être présenté pour adoption à une conférence diplomatique.

Nous voudrions dire toute notre satisfaction des résultats obtenus. Nous sommes convaincus que ce nouvel instrument de financement permettra de promouvoir de nouvelles applications spatiales. L'instrument sert notamment les intérêts des économies en développement.

Nous sommes ravis que les membres du COPUOS aient pu participer à la finalisation de ce protocole relatif aux biens spatiaux. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je vais maintenant donner la parole à la République tchèque. M. Kopal, vous avez la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. D'emblée, dans ma brève intervention je voudrais remercier M. Stanford, Secrétaire général adjoint de l'UNIDROIT, pour son rapport excellent, comme d'habitude, informant le Sous-Comité juridique des activités de l'UNIDROIT notamment ce qui a été fait concernant le projet de protocole à la Convention du Cape. Je pense qu'il a bien décrit les résultats de la cinquième session de l'UNIDROIT qui s'est tenue récemment et qui a pu mener à bien la tâche qui lui a été confiée. C'est une excellente nouvelle.

En effet, un projet de traité spatial international qui aborde pour la première fois les questions du droit privé, a pu être achevé. Bien sûr, tous les problèmes n'ont pas encore été réglés et nous attendons la convocation de la Conférence diplomatique sur ce point. C'est au Conseil d'administration de l'UNIDROIT de décider à quel moment cette conférence va se tenir.

Il n'en reste pas moins que, à mon avis, ce résultat est tout à fait méritoire et que nous devons essayer de terminer ce travail à la Conférence diplomatique quand ou si elle est convoquée. Un travail remarquable a été mené par le secrétariat car un effort important était nécessaire pour terminer tout le travail au sein du Comité des experts. Un grand mérite revient au Directeur général adjoint de l'UNIDROIT, M. Stanford. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cette déclaration, Monsieur. Je n'ai plus d'autres interventions. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir ? Italie. Vous avez la parole.

M. G. GHISI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Comme l'a dit le représentant de l'Italie au titre du point 3 de l'ordre du jour, "Débat général", la délégation italienne a toujours appuyé les activités de l'UNIDROIT, notamment dans le cadre du projet de protocole sur les biens spatiaux, protocole à la Convention du Cape, non seulement parce que le pays hôte de l'UNIDROIT et du Comité des experts gouvernementaux se tiennent en Italie et parce que nous avons toujours pensé que cet outil était essentiel pour protéger les intérêts internationaux dans l'espace.

Je n'ai rien à rajouter suite à ce qui a été déclaré par M. Stanford, Directeur général adjoint de l'UNIDROIT.

Je voudrais simplement mentionner qu'un des points qui sera peut-être intéressant pour le Sous-Comité lors de la négociation du protocole, c'était justement le lien existant entre le protocole sur les biens spatiaux lui-même et les traités sur l'espace de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais souligner que le Comité des experts intergouvernementaux a décidé, dès le début de ces travaux, a décidé d'inclure une clause sur les conflits dans le texte du protocole. C'est l'article 44, et j'attire votre attention sur cet article 44 car cet article du projet de protocole préliminaire révisé détermine les relations avec les conventions sur l'espace du COPUOS et d'autres traités de l'UIT et que cette convention n'entrave pas les droits et les obligations des États au titre des instruments existants et notamment les recommandations de l'UIT. Cette clause cherche à coordonner l'application du protocole non seulement concernant les traités des Nations Unies et les instruments de l'UIT, mais également concernant les modifications potentielles éventuelles de ces traités à l'avenir, tel qu'adoptés par les États parties aux traités.

Bien sûr, nous avons également tenu compte du paragraphe 2 de l'article 30 du droit des traités de 1969, la Convention de Vienne, qui sont les règles applicables et qui a dit "dès qu'il est précisé que cela n'est pas incompatible avec le traité actuel ou futur, les dispositions de ces autres traités l'emportent". Comme vous le savez, il n'y a pas de clause de conflit entre les autres traités de l'espace donc il peut y avoir une certaine incohérence entre ces différents traités. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Y a-t-il une autre

délégation qui souhaite intervenir ? Je vais donner la parole au représentant du Brésil. Je donne la parole au Pr Monserrat Filho.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. J'interviens pour dire que le Brésil suit avec beaucoup d'attention le processus de développement et d'élaboration de ce projet de protocole portant sur les biens spatiaux. À ce jour, nous ne sommes pas encore parvenus à une décision définitive en la matière mais nous pensons que nous sommes saisis d'un document très sérieux, très bien abouti, notamment vu les dernières explications et derniers amendements qui ont été apportés. Nous restons intéressés par la question et nous allons accompagner ce processus qui nous paraît tout à fait positif. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir au titre de ce point 8 de l'ordre du jour ? Nous allons poursuivre l'examen du point 8 de l'ordre du jour, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles", nous allons poursuivre ce travail cette après-midi.

Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial (point 9 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons passer au point 9, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". Le premier intervenant sur ma liste est le représentant du Venezuela qui intervient au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je donne la parole au représentant du Venezuela.

M. M. CASTILLO PARA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le Groupe des 77 et de la Chine voudrait remercier le secrétariat d'avoir établi ce document et voudrait remercier le Bureau des affaires spatiales pour les activités qu'il a menées au cours de l'année écoulée pour la promotion des capacités dans le domaine du droit spatial.

Le Groupe des 77 et de la Chine estime que des efforts plus efficaces sont nécessaires afin d'accroître la sensibilisation sur l'importance du droit spatial et le cadre juridique en mettant en place les activités des programmes spatiaux. Le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, notamment dans les pays en développement, doit être renforcé par le biais de la coopération internationale. C'est pourquoi le

Groupe des 77 et de la Chine demande au Bureau des affaires spatiales et aux États membres de renforcer leur coopération nord-sud et sud-sud afin de faciliter le partage des connaissances liées au droit spatial.

Le Groupe des 77 et de la Chine demande également au Bureau des affaires spatiales et aux États membres de permettre de meilleurs liens entre les universités et d'avoir des bourses à long terme et d'avoir une meilleure coopération entre les différentes universités et les centres de recherche et autres institutions nationales et internationales du droit spatial avec les institutions similaires des pays en développement.

Nous voudrions également souligner les activités organisées par le Bureau des affaires spatiales en coopération avec les pays hôtes visant à renforcer le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial ainsi que la coopération régionale et internationale dans l'utilisation pacifique de l'espace. Le travail réalisé par le Bureau des affaires spatiales avec les éducateurs en matière de droit spatial et les représentants des centres régionaux du droit spatial affiliés aux Nations Unies devraient porter leur attention sur l'élaboration d'un programme éducatif en matière de droit spatial. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous entendons maintenant la délégation du Japon. Je donne la parole à la délégation du Japon. Il s'agit de M. Kashiwagi.

M. T. KASHIWAGI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom du Gouvernement japonais, je suis heureux de m'exprimer à l'occasion de cette cinquantième session du Sous-Comité juridique. Je voudrais vous présenter les efforts du Japon dans le domaine du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Nous avons fourni des possibilités d'éducation et de formation. Il s'agit également de faciliter l'échange de matériel pédagogique notamment pour ce qui est du renforcement des capacités.

L'Agence japonaise JAXA appuie la simulation d'une procédure judiciaire organisée par l'IISL en finançant depuis 2001 la participation des équipes gagnantes des finales mondiales dans le cadre du Congrès astronautique international. Ceci reflète l'intérêt de la région Asie-Pacifique, à savoir 29 sur 48 équipes qui ont participé à cette manifestation l'année dernière venaient de cette région.

Nous sommes heureux de constater que l'Université indienne a gagné en 2009 et

l'Université de Singapour a gagné l'année dernière. Nous pensons que le soutien annuel fourni par la JAXA contribue à sensibiliser la région à ces questions et contribue également à relever le niveau des programmes universitaires. En ce qui concerne le droit spatial, la JAXA continuera à apporter son soutien à ces différentes activités dans le cadre des activités concernant le droit spatial, notamment en ce qui concerne ce tribunal fictif et le colloque sur le droit extra-atmosphérique.

La JAXA poursuivra son soutien à ses étudiants notamment en ce qui concerne l'acquisition d'une expérience en ce qui concerne l'application du droit spatial. Il s'agit également de promouvoir une interaction avec d'autres étudiants venant d'autres régions. Il s'agit de créer un environnement qui soit favorable aux études en droit spatial et ceci peut contribuer au développement progressif du droit spatial à l'avenir.

Dans sa division des affaires juridiques, la JAXA accueille des étudiants en droit, notamment d'autres pays, et il s'agit également de mener à bien des travaux de recherche visant le droit spatial national ou international. La division poursuit ses activités d'actualisation de la base de données sur les traités spatiaux internationaux et la législation spatiale nationale en langue originale et en japonais le cas échéant.

Monsieur le Président, grâce à un groupe de sensibilisation de l'APRSAF, le Japon renforce ses efforts de façon à promouvoir l'éducation et la formation. Ceci englobe notamment le domaine du droit spatial. Lors de la dernière réunion du groupe pédagogique de l'APRSAF à Bangkok, le groupe de travail est convenu que ses membres devraient se tenir mutuellement informés de toutes possibilités à venir destinées aux étudiants de la région Asie-Pacifique mises à disposition par leur organisation ou d'autres organisations dans leurs pays respectifs ou par d'autres entités à l'intérieur ou à l'extérieur de la région. Le groupe de travail est convenu d'actualiser une liste de matériel pédagogique développé par les organisations, soit dans la langue locale, soit dans d'autres langues. Le groupe de travail poursuit ses discussions de façon à être plus efficace à l'avenir. À cet égard, nous saluons l'excellent travail réalisé par le Bureau des affaires spatiales notamment en ce qui concerne la mise à jour du répertoire sur les possibilités d'éducation au droit spatial. Nous espérons qu'il s'agit ici d'une source d'information sur les programmes universitaires en droit spatial et que ceci sera diffusé largement dans la région Asie-Pacifique.

Il s'agit également de compiler une liste de possibilités offertes à des stagiaires dans le domaine du droit spatial. Ceci contribue non seulement à

améliorer les possibilités d'éducation au droit spatial mais ceci permet également d'approfondir nos connaissances dans le domaine des activités spatiales et nous sommes convaincus que ces activités encourageront davantage de pays à ratifier les traités internationaux. Tout ceci pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation du Japon. Nous entendons maintenant la délégation de la Chine. Je vous donne la parole.

M. Liang HE (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, le droit spatial est lié à la science et à la technologie spatiale. Il s'agit de régler les activités spatiales.

Pour ce qui est du renforcement des capacités, ceci peut être un fondement solide pour les différents pays et ceci permet à davantage de pays de participer aux activités spatiales et de se familiariser à ces activités spatiales et participer également à la formulation du droit spatial. Voilà pourquoi le renforcement des capacités est fondamental dans ce domaine. Nous saluons le fait que depuis des années, des initiatives ont été lancées pour coopérer dans le domaine du droit spatial, notamment pour promouvoir le renforcement des capacités. Tout ceci évidemment également pour venir en aide aux pays en développement. Nous saluons les efforts du Bureau des affaires spatiales ainsi que ses différentes antennes dans le monde qui jouent un rôle fondamental et de premier plan dans ce domaine.

La Chine est un pays en développement. Ces dernières années, nos activités spatiales ont connu un grand essor. Voilà pourquoi nous attachons une grande importance au renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, voilà pourquoi nous avons pris toute une série d'initiatives dans ce domaine. Nous avons mis l'accent sur la recherche en droit spatial. Des établissements universitaires supérieurs proposent des cours en droit spatial et le droit spatial fait partie également d'un certain nombre de curricula. Grâce à l'intervention du Bureau des affaires spatiales un certain nombre d'activités ont été réalisées notamment dans le cadre d'un certain nombre de tribunaux fictifs.

Ensuite, nous avons également approfondi les travaux de recherche. La technologie spatiale s'est développée rapidement. Voilà pourquoi il y a beaucoup de nouvelles questions devant être relevées par le droit spatial. Nous organisons des rencontres régulières sur les thèmes les plus récents et les plus modernes se posant dans le domaine du droit spatial. Il y a également des réunions

annuelles notamment dans le cadre d'établissements universitaires auxquelles participent des universitaires, des étudiants ainsi que des hauts fonctionnaires. Il s'agit également de sensibiliser l'opinion publique au droit spatial.

En Chine, on propose des cours de formation de façon à disséminer les tenants et les aboutissants du droit spatial. Il y a des cours théoriques mais il y a également des publications de manuels en droit spatial qui ont été publiés. Le droit spatial est diffusé par le biais de sites web.

Il y a également des efforts de vulgarisation dans ce domaine de façon à sensibiliser l'opinion publique au droit spatial. Notre renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial a fait de grands progrès mais nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir par rapport à l'évolution rapide des techniques spatiales. Il est important de travailler de façon sérieuse dans le domaine et si chacun ajoute sa petite bûche au feu, si bien que le feu peut vraiment contribuer à bien chauffer. C'est un dicton chinois. Il s'agit d'appuyer les efforts du Bureau des affaires spatiales dans ce domaine.

Dans le cadre de l'APSCO, la Chine a établi de bonnes relations et a coopéré à un certain nombre de projets dans le domaine du droit spatial, ceci dans l'intérêt des pays en développement. Ceci a joué un rôle très encourageant pour ce qui est de la promotion du droit spatial dans la région Asie-Pacifique. Nous espérons également étendre ces différentes expériences et également coopérer avec d'autres pays pour renforcer encore plus avant les capacités dans le domaine du droit spatial. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant de la Chine de sa déclaration. Nous entendons maintenant la délégation du Canada. Je donne la parole à la délégation du Canada.

M. C. SCHMEICHEL (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le Canada appuie les opérations de renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Le droit spatial est fondamental, notamment pour ce qui est de la réglementation de l'espace et des techniques spatiales. Dans une université canadienne, on a créé un certain nombre de bourses, notamment pour les étudiants et nous avons également un programme finançant des étudiants s'intéressant au droit spatial. Dans ce contexte, je voudrais vous dire qu'il faut toujours viser la Lune, comme on dit en Chine. Donc, ce qui est important c'est vraiment de viser le plus haut possible. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation du Canada. Merci

de cette excellente déclaration. Nous nous adressons maintenant aux autres délégations. Pr Kopal, République tchèque, vous avez la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je ne vais certainement pas faire de déclaration mais plutôt apporter une petite contribution pour ce qui est de l'importance du droit spatial et ici je souhaiterais mentionner deux éléments à noter au cours de l'année écoulée.

Tout d'abord, l'Atelier organisé conjointement par le Bureau des affaires spatiales de l'ONU et le Gouvernement de la Thaïlande et nos collègues de la Thaïlande qui se sont acquittés de cette tâche. Cet atelier s'est avéré très utile. Il a été riche en enseignements. Les discussions ont été de très haute tenue. J'ai participé à cet atelier et je me félicite donc de la haute tenue de ces travaux auxquels j'ai apporté une modeste contribution.

Ce qui est important ici c'est que le Bureau des affaires spatiales a publié les actes de cet atelier dans les délais les plus brefs possible. L'atelier s'est tenu à la mi-novembre et au mois de mars de cette année, nous étions déjà saisis des actes de cet atelier et dont nous disposons.

Deuxième résultat important, savoir la finalisation du curriculum avec la participation d'un grand nombre d'experts internationaux. J'estime qu'il s'agit d'une excellente base dans ce contexte, notamment ceci devrait nous amener à la préparation d'un manuel de droit spatial. C'est un projet qui devrait nous occuper dans un avenir proche.

Je tiens à rappeler également un atelier qui s'est tenu avant le Congrès de Prague en automne dernier avec la participation d'un grand nombre de jeunes venant de pays en développement. Ceci évidemment pour renforcer les capacités dans le domaine du droit spatial. On a également évoqué les questions internationales qui se posent dans le contexte des pays en développement. Ici on a évoqué évidemment le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation de la République tchèque. Merci de cette excellente déclaration. L'Arabie saoudite.

M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. L'Arabie saoudite appuie le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Par votre intermédiaire, je m'adresse à Mme Mazlan Othman. Qu'en est-il du centre arabe

affilié que le Groupe arabe du COPUOS a demandé l'année dernière ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation de l'Arabie saoudite. Madame, vous avez la parole.

Mme M. OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous informer que nous avons reçu une note verbale de la mission permanente du Gouvernement de la Jordanie. En effet, on va établir le centre régional pour les pays arabophones. Actuellement, nous établissons la stratégie de façon à pouvoir mettre en œuvre cet accord.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Madame. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole au titre de ce point de l'ordre du jour ? Apparemment, ce n'est pas le cas. Pour ce qui est du point 9, nous poursuivons l'examen de ce point cette après-midi.

Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (point 11 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous allons entamer l'examen du point suivant de notre ordre du jour à savoir le point 11, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Le premier orateur sur ma liste est la délégation de l'Allemagne. La délégation de l'Allemagne, vous avez la parole. M. Schmidt.

M. B. SCHMIDT-TEDD (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Comme nous l'avons déjà annoncé au cours de la session du Sous-Comité juridique en 2010, les préparatifs de la législation allemande se poursuivent. L'établissement d'un cadre allemand pour les activités spatiales nationales fait partie intégrante de la nouvelle stratégie spatiale allemande adoptée le 30 novembre 2010. Cette loi allemande couvrira les questions de l'immatriculation des objets spatiaux, les questions de responsabilité et d'assurances ainsi que les questions d'octroi de licences. Les détails sont élaborés actuellement par le Ministère fédéral de l'économie et de la technologie.

Le Gouvernement allemand envisage la finalisation de la législation spatiale au cours de la présente législature jusqu'en 2013. Dès que la procédure sera achevée, nous présenterons cette législation au Sous-Comité juridique. La délégation allemande se félicite des résultats atteints par le

groupe de travail sur la législation spatiale nationale sous la direction du Pr Marboe. Nous appuyons évidemment toutes ces initiatives.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à l'Allemagne de cette excellente déclaration. Je n'ai plus d'orateur sur ma liste. Y a-t-il une autre délégation qui souhaiterait prendre la parole au titre de ce point de l'ordre du jour ? Apparemment, personne ne souhaite prendre la parole. Nous poursuivons l'examen du point 11, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", cette après-midi.

Débat général (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Pour ce qui est du débat général, la Société spatiale internationale demande la parole. Je donne la parole à la Société spatiale nationale. Il s'agit de Mme Amanda Moore.

Mme A. MOORE (Société spatiale nationale) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. C'est un grand plaisir pour moi que de faire cette déclaration au nom de la Société spatiale nationale à l'occasion de la cinquantième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

La NSS est une organisation sans but lucratif visant à la promotion de l'exploration spatiale et des activités habitées dans l'espace. Il s'agit d'une organisation à la base avec des membres et des groupes dans le monde entier. La Société publie le magazine intitulé AdAstra ainsi qu'un certain nombre de documents concernant les développements dans l'espace. La Société souhaite promouvoir les opérations sociales, économiques et technologiques et politiques notamment dans le cadre où la Terre deviendra une civilisation se livrant à des activités spatiales. Il s'agit d'appuyer les efforts de l'ONU notamment pour ce qui est des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique notamment en ce qui concerne l'application de la déclaration découlant d'UNISPACE III.

J'ai participé à une séance d'information consacrée à la Semaine mondiale de l'espace le 14 octobre 2010 au siège de l'ONU. Le thème du panel était intitulé "Espace et société", à savoir fournir à la Terre les retombées positives de la technologie spatiale. Parmi les panélistes, nous avons M. Prunariu, un ancien astronaute de Roumanie, M. Hodgkins, Directeur de la technologie spatiale au Département d'État des États-Unis, Mme Othman, ainsi que moi-même en

tant que représentant de la société civile. Il s'agit de fournir un soutien aux efforts visant la recherche spatiale.

Notre Société remet également un certain nombre de décoration. Nous avons également un certain nombre de membres qui se voient remettre une décoration pour leurs travaux notamment M. Peter Damandis.

Nous avons également le Concours Vernefun Brawn. En 2011, ce Prix sera remis Ayabussa de la JAXA.

Nous avons ensuite le Prix Gérard O'Neil. Le Prix a été remis en 2010 au physicien Freeman Dyson puisqu'il a fait beaucoup en ce qui concerne le concept des implantations spatiales humaines.

Nous avons ensuite le Prix du pionnier spatial qui est remis tous les trois ans. Les bénéficiaires 2011 seront communiqués sous peu.

Pendant 30 ans, les membres de la Société se retrouvent pour la Conférence du développement spatial international, ISDC. Le thème de la conférence 2011 est de partir de la base et ensuite comment aller dans l'espace. Il s'agira également de faire appel à des investisseurs potentiels de façon à ce que l'on puisse commercialiser certaines idées dans le contexte. Cette conférence accueillera un certain nombre de séances plénières et d'ateliers concernant les missions futures en ce qui concerne la Station spatiale internationale, ensuite la question des charges utiles, les activités spatiales commerciales et également un certain nombre de symposiums notamment pour ce qui est de l'énergie solaire basée dans l'espace. Pour d'autres détails, je vous invite à consulter le site web www.nss.org de la Société spatiale nationale.

Pour terminer, un certain nombre d'observations pour commémorer la cinquantième session du Sous-Comité juridique, la Société saisit cette occasion pour féliciter le Sous-Comité juridique pour son histoire de 50 ans et nous lui souhaitons un franc succès pour l'avenir. Nous remercions le secrétariat du Sous-Comité juridique. Nous remercions également l'équipe du Bureau des affaires spatiales pour le travail des dernières années. La Société spatiale nationale est heureuse de coopérer avec le Sous-Comité juridique ainsi qu'avec d'autres entités de façon à ce que la

population de la Terre puisse profiter des retombées positives de la recherche spatiale. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour cette déclaration. Nous avons terminé l'examen du point 11, "Échange général d'informations sur les législations nationales". Je vais maintenant bientôt lever la séance pour que le groupe de travail au titre du point 11 de l'ordre du jour puisse tenir sa première séance sous la présidence de Mme Marboe de l'Autriche.

Mais avant de ce faire, je voudrais vous rappeler notre programme de travail pour cette après-midi. Nous allons nous retrouver à 15 heures, nous allons poursuivre ensuite l'examen du point 8, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".

Nous allons poursuivre également l'examen du point 9, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial", et du point 11, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique".

Ensuite, le groupe de travail au titre du point 11 se retrouvera pour la deuxième fois sous la présidence de Mme Marboe de l'Autriche.

Avez-vous des questions ou des commentaires à faire ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous rappellerai de bien vouloir fournir au secrétariat des modifications ou corrections éventuelles de la liste provisoire des participants qui a été distribuée sous la cote CRP.2 pour que le secrétariat puisse finaliser la liste des participants. Toute correction, toute modification devrait être présentée par écrit au plus tard cette après-midi.

Je donne maintenant la parole à Mme Marboe qui va bien vouloir présider le groupe de travail au titre du point 12 de l'ordre du jour.

La séance est levée. Nous allons nous retrouver à 15 heures cette après-midi.

La séance est levée à 11 h 31.